

Présentation

La preuve est paradoxalement, pour la doctrine, une véritable inconnue du droit français alors qu'elle est une question fondamentale pour les praticiens. Si la question n'est pas totalement ignorée, les études qui lui sont consacrées demeurent parcellaires, sectorisées et dispersées. Alors que les systèmes de *common law* lui consacrent de nombreux essais, ouvrages et traités, de tels travaux font défaut en droit français. Cela est d'autant plus étonnant qu'il faut se rappeler, selon l'adage, que ne pas être prouvé et ne pas exister ne font qu'un (*idem est non esse et non probari*). Il serait temps de penser à construire une véritable théorie générale de la preuve.

A cette fin, ce colloque ambitionne de poser les premières pierres de l'édifice en construisant la réflexion en deux temps.

Le premier temps de la réflexion consiste à s'interroger sur l'existence en droit français d'un droit commun de la preuve composé de principes communs et de règles générales susceptibles de conférer à cette question plus de cohérence.

Le deuxième temps de la réflexion sera une approche internationale de la question probatoire afin d'apprécier l'opportunité d'un droit transnational de la preuve.

Direction scientifique

M. Mekki, C. Grimaldi et L. Cadiet

Renseignements :

www.univ-paris13.fr/irda
Téléphone : 01.49.40.38.22
Université Paris 13
99 av. Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse

Inscription obligatoire :

Courriel : irda@univ-paris13.fr
Fax : 01.49.40.33.47

Manifestation reconnue au titre de la formation des avocats.

Colloque organisé par l'Institut de recherche en droit des affaires (IRDA, Université Paris 13) et le Centre de Recherches sur la Justice et le Procès (C.R.J.P., Université Paris 1). Avec le partenariat du RIERD

La preuve : regards croisés

Vendredi 29
novembre 2013

Grand'chambre
de la Cour
de cassation
5 quai de l'Horloge, PARIS

Conception - impression : direction de la communication et de l'édition Université Paris 13 - septembre 2013

IRDA
Institut de recherche
en droit des affaires



Gazette du Palais

lextenso éditions

Petites affiches

lextenso éditions



I. Vers un droit commun de la preuve ?

A. En droit substantiel

Présidence : Denis Mazeaud, Professeur à l'Université Paris 2 - Panthéon-Assas

9h50 : **Rapport général : Regard de droit substantiel sur le risque de la preuve**, Mustapha Mekki, Professeur à l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, Directeur de l'IRDA

10h20 : Discussion

10h40 : Pause

11h : **Table ronde : l'intérêt du raisonnement en terme de risque de la preuve dans différentes branches du droit**

La preuve en droit du travail, Laurent Gamet, Maître de conférences à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité

La preuve en droit extrapatrimonial de la famille, Dominique Fenouillet, Professeur à l'Université Paris 2 - Panthéon-Assas

La preuve en droit des contrats, Cyril Grimaldi, Professeur à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité

La preuve en droit de l'environnement, Mathilde Boutonnet, Maître de conférences à l'Université Aix-Marseille (CERIC UMR 7318), Chaire CNRS droit de l'environnement

12h : Discussion

12h20 : Pause déjeuner

B. En droit processuel

Présidence : Rémy Heitz, Président du tribunal de grande instance de Bobigny

14h30 : **Rapport général : les traditions probatoires en droit processuel (procès civil, pénal et administratif)**, Soraya Amrani-Mekki, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre la défense

15h : Discussion

15h20 : **Table ronde : les mutations et les adaptations du droit de la preuve**

Le droit de la preuve devant les autorités de régulation, Martine Béhar-Touchais, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1), Codirectrice de l'Institut de Recherche juridique de la Sorbonne (IRJS-André Tunc)

Le droit de la preuve et les actions collectives, Etienne Vergès, Professeur à l'Université de Grenoble, membre de l'Institut universitaire de France

Le droit de la preuve et les nouvelles technologies, Arnaud Raynouard, Professeur à l'Université Paris-Dauphine

16h05 : Pause

II. Vers un droit transnational de la preuve ?

Présidence : Loïc Cadiet, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne - Université Paris I, Membre de l'Institut universitaire de France, Président de l'Association internationale de droit processuel

16h20 : **La distinction entre civil law et common law a-t-elle encore un sens ?**

Le droit de la preuve aux Etats-Unis, Alain Levasseur, Hermann Moysé, Sr. Professor of Law ; Director European Studies Program, Associate Director for International Studies, Center for Commercial and Business Law, Louisiana State University, et Hadley Ward Fontenot, District Judge, Cameron Parish, Louisiane.

Le droit de la preuve au Québec, Catherine Piché, professeur à l'Université de Montréal

Le droit de la preuve en Espagne, Fernando Gascon Inchausti, Professeur à l'Universidad Complutense de Madrid

Le droit de la preuve en Allemagne, Gerald Mäscher, Professeur à l'Université de Münster

Le droit de la preuve dans les pays du Maghreb, Mostefa Maouene, Professeur à l'Université de Sidi bel Abès

Le droit de la preuve dans le contentieux international, Benjamin Rémy, Professeur à l'Université de Poitiers

17h50 : Synthèse : Alain Bénabent, Professeur, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation - 18h20 : Clôture du colloque. Cocktail.

Coupon - réponse à retourner avant le 22 novembre 2013

La preuve : regards croisés - colloque du 29 novembre 2013

Nom : Prénom :

Fonction : Adresse professionnelle :

Inscription obligatoire :

200 € de frais d'inscription obligatoire pour la journée

100 € la demi-journée : Précisez Matin Après-midi

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Paris 13

Gratuit pour les étudiants et enseignants-chercheurs Gratuit pour les magistrats et les juges

A retourner à : Université Paris 13 - IRDA - 99 Avenue J.B Clément 93430